



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-001-2023-09

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

IDF-2023-09-01-00002 - Décision n° DI IDF n° 2023-04 du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France portant délégation de signature (301 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2023-08-31-00005 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL DU POIRIER à VIDELLES - 91 890 au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 305

IDF-2023-08-31-00010 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL DE LA CROIX à CHARTRONGES au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages)

Page 310

IDF-2023-08-31-00009 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL GP MAURICE à OBSONVILLE au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages)

Page 314

IDF-2023-08-31-00007 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur COLLUMEAU Romain à LORREZ LE BOCAGE PREAUX au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 318

IDF-2023-08-31-00008 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur FROT Guillaume à BEAUMONT DU GATINAIS au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (3 pages)

Page 323

IDF-2023-08-31-00006 - Arrêté refusant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à Monsieur Kevin AUDEBERT à CHAMPCUEIL - 91 750 au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 327

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2023-09-01-00002

Décision n° DI IDF n° 2023-04 du directeur
interrégional des douanes d'Ile-de-France
portant délégation de signature

**DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL
DES DOUANES D'ÎLE-DE-FRANCE
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Décision DI IDF n° 2023-04

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II, III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 modifié portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac et modifiant l'article 281 de l'annexe II au code général des impôts ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022 ;

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des services de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-A de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans cette annexe dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 2 – La présente décision et son annexe seront publiées au RAA (Recueil des actes administratifs)..

Article 3 – La présente décision annule et remplace la précédente décision 2023-3 du 1^{er} août 2023 dé (numéro de RAA: IDF-2023-08-01-00001).

Fait à Paris le 1^{er} septembre 2023

L'administrateur général des douanes,
directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

signée

Gil LORENZO

ANNEXE I

À LA DÉCISION DU 21 SEPTEMBRE 2022 FIXANT LES CONDITIONS DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DIRECTEURS INTERRÉGIONAUX DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS, DES DIRECTEURS RÉGIONAUX DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET DES CHEFS DE SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS MENTIONNÉE À L'ARTICLE 11 DU DÉCRET N° 97-1195 DU 24 DÉCEMBRE 1997 MODIFIÉ PRIS POUR L'APPLICATION DU SECOND ALINÉA DE L'ARTICLE 2 DU DÉCRET N° 97-34 DU 15 JANVIER 1997 RELATIF À LA DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES (MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS), D'UNE PART, ET À L'ARTICLE 410 DE L'ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, D'AUTRE PART LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE DE FRANCE REPRÉSENTÉE PAR SON DIRECTEUR INTERRÉGIONAL GIL LORENZO

Bureau Réseau 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-II- 1°	Article 76-2 du	Autorisation de circulation sur marchandises	de des les GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/

REF	*BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
1	code des douanes (CD)	routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<p>de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Ile-de-France	GRADES et FONCTIONS

BUREAU FIN3

<p>5-II-15° 2</p>	<p>Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes</p>	<p>Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B</p>
-----------------------	---	--	--	-------------------------------------

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphe 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n°	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
	2015/2446		<p>interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des	Constitution de la garantie par un tiers	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
	douanes de l'Union		<p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p>		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.		
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS/CU A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			Île-de-France.		
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS/CU A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.		
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/ SG/CS/ A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>		
10-58°	Article 2 du décret	Décision d'admission en non-valeur	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la	DR/ADJ/CP/ SG A/B	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
14	n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié		<p>direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national</p>		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS	
			des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.		

<p>1-1° 15</p>	<p>Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée</p>	<p>Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <u>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</u> <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/> Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; <hr/> BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
---------------------------	--	---	---

<p>6-5° 17</p>	<p>Article 1788 A du code général des impôts (CGI)</p>	<p>Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <u>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</u></p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
--------------------	---	--	---

<p>10-3° 18</p>	<p>Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004</p>	<p>Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG</p>
-----------------------------------	---	--	--	-----------------------------

<p>1- 2° 16</p>	<p>Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration</p>	<p>Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés</p>	<p><u>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</u> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <u>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</u> Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières <u>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</u> FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG</p>
--	--	---	--	-----------------------------

<p>6-5°</p> <p>17</p>	<p>Article 1788 A du code général des impôts (CGI)</p>	<p>Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France. <u>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières</u> FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CS</p> <p>A/B</p>
-------------------------------------	--	--	--	--

19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d' Île-de-France. Llauze Philippe. IP1. Chef du centre de saisie des donnés.	DR/ADJ/CP/ SG/CS/CISD A/B
----	---------------------------------	--	---	--------------------------------------

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
			<p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d' Île-de-France.</p> <p>Llauze Philippe. IP1. Chef du centre de saisie des donnés.</p>	

<p>5-I-110° 20</p>	<p>Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446</p>	<p>Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>
--------------------------------------	---	---	--

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS (2)

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CS (3)

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>;GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-62° 33	Article 271 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France <hr/> BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; <hr/> GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; <hr/> Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières <hr/> BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service – national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières,</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>Lara DELEPINE DSD2 cheffe du PLI de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Ile-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit international « transport routier »	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
<p>10 quater 1° 94</p>	<p>Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.</p>	<p>Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i></p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____ FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France _____ BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; _____ GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; _____ Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières _____ BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CS A</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
<p>10 quater 2° 95</p>	<p>Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CS A</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADES et FONCTIONS
<p>10 quater 3° 96</p>	<p>Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975</p>	<p>Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CS A</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF</p>	/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p><u>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</u></p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p><u>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</u></p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulière ;s BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-19° 111	Articles 80 et 86 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-20° 112	Articles 85 et 95 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger, BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières, BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières à Boissy-Saint-Léger ,BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières Karine MOREAU, inspectrice régionale de 2 ^{ème} classe, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'IDF	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore	Dispense de présentation du formulaire DV1	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>10-2 quater</p> <p>143</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>10-2 quater-0</p> <p>144</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU</p> <p>A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>10-2 quater-1</p> <p>145</p>	<p>Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI</p>	<p>La décision de prélèvement d'échantillons</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>10-2 quater-2</p> <p>146</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/SG/CD/CS/CU A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
<p>5-II-8° 152 (9) [DAI <i>déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]</i></p>	<p>Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014</p>	<p>Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane</p>	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSCH Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/ CD ⁽⁴⁾/CS A/B</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du 1 ^{er} de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CS A</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CS A</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CU/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS/CU A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	<p>DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS
	Article 188	Dérogation individuelle	GOURDON Olivier DSD1, chef du	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
206	annexe I CGI	concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	<p>pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocédés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepôt agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		l'annexe IV au même code	<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles,	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			Île-de-France.	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		par le III du même article	<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		général des impôts	<p>direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
229		compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			Île-de-France.	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<p>direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	<p>direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
245		marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	<p>de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			Île-de-France.	
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1,	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	<p>chefe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
	Article 289-61° annexe II du	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
252	CGI	subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	<p>interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			Île-de-France.	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/SG/CD/CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		au code général des impôts	<p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
		50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/ SG/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
	Article 289-69°	Délivrance d'un certificat	GOURDON Olivier DSD1, chef du	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
260	annexe II du CGI	pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	<p>pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CD/CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ; BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.	
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
			<p>douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
	l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	<p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1,</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
	vente au détail des tabacs manufacturés		<p>chefe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	
10-39°	Article 50 du	Interdiction de toute activité de revente pour une durée	GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
272	décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	<p>interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ; GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ; Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France	GRADE et FONCTION
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	<p>GOURDON Olivier DSD1, chef du pôle GRH de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <p>FILIPPI-COUPET Isabelle, IP1, cheffe du service du personnel à la direction interrégionale d'Île de France</p> <hr/> <p>BOUILLON Pierre chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France ;</p> <hr/> <p>GOZE Thierry, IP1, chef par intérim du service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>Karine MOREAU, IR2 2, adjointe au service national des réglementations particulières ;</p> <hr/> <p>BOSC Christian, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France.</p>	DR/ADJ/CP/ SG/CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint

- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les

impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

(2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

(3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

(4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

(5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00005

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à l'EARL DU POIRIER à
VIDELLES - 91 890 au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à l'EARL DU POIRIER
à VIDELLES – 91 890
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 82 52 45 83
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N°91 23-56) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne le 8 mars 2023 par l'EARL DU POIRIER dont le siège social se situe à Videlles 91 890,

VU l'avis suite à la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture de l'Essonne, en date du 9 juin 2023,

VU la prolongation du délai de réponse à 6 mois et la lettre d'information adressée à l'EARL DU POIRIER conformément à l'article du R.331-5 du CRPM,

CONSIDÉRANT :

- La demande concurrente de Monsieur Kevin AUDEBERT déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne en date du 24 avril 2023 sur l'intégralité des parcelles concernées, soit 41 ha 76 a 86 ca ;
- La situation de l'EARL DU POIRIER :
 - au sein de laquelle Monsieur Bertrand RONCERAY-GARNIER est associé exploitant, et dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui exploite 178 ha de terres (grandes cultures) sur les communes de Champcueil, Baulne, Guigneville-sur-Essonne, Videlles et Mondeville,
 - qui souhaite reprendre 41 ha 76 a 86 ca sur les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles exploitées par l'EARL DES ALLOUETTES dont le siège social se trouve à VIDELLES,
 - qui exploitera 219 ha 76 a 86 ca après reprise,
 - qui souhaite agrandir son exploitation afin d'installer le fils de Monsieur Bertrand RONCERAY-GARNIER qui fait actuellement ses études en lycée agricole,
- La situation de Monsieur Kevin AUDEBERT :
 - qui exploite 11 ha 98 a (en grandes cultures) de terres situées sur les communes de Courances et Dannemois,
 - qui exerce une double activité en tant que technicien d'expérimentation « grandes cultures » depuis l'année 2020,
 - qui souhaite reprendre la surface de 41 ha 76 a 86 ca les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles afin d'agrandir son exploitation et la rendre viable,
 - qui exploiterait après reprise 53 ha 74 a 86 ca,
- Que Monsieur Xavier HARDOUIN, propriétaire des terres objet de cette demande, a adressé un courriel à la DDT de l'Essonne le 7 juin 2023, faisant part de son souhait pour que ses terres soient reprises par l'EARL POIRIER ;

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 82 52 45 83
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

- Que la demande de l'EARL POIRIER est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de consolider ou maintenir les exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable,
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de favoriser l'organisation et la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, « installation y compris progressive, ou confortation d'exploitation, aux conditions cumulatives suivantes » :
 - sur une exploitation agricole reconnue viable ;
 - d'un demandeur répondant aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle prévue à l'article R 331-2 du code rural et de la pêche maritime, ou acquérant ses capacités dans les 4 ans suivant l'installation en cas d'installation progressive ;
 - dont le projet ne dépasse pas le seuil d'agrandissement excessif spécifié à l'article 5-3 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'EARL POIRIER ayant son siège social à Videlles **est autorisée à exploiter 41 ha 76 a 86 ca** sur les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles aux parcelles suivantes :

Commune	Réf. cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
CHAMPCUEIL	ZH8	2,7841	HARDOUIN Xavier
LA FERTE-ALAI	A480	5,0000	HARDOUIN Xavier
NAINVILLE-LES-ROCHES	ZA66	1,3926	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZB23	4,2724	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZC26	2,2113	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZC4	2,9296	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZA66	13,1186	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZL3	2,3939	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZM13	3,1597	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZM11	0,3604	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZR1	4,1460	HARDOUIN Xavier
Total (ha)		41,7686	

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
 Tél : 01 82 52 45 83
 draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
 http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs interventions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,

- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires des communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00010

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à l'EARL DE LA CROIX à
CHARTRONGES au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à l'EARL DE LA CROIX
à CHARTRONGES
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7261) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 03/05/23 par l'EARL DE LA CROIX, dont le siège social se situe au 10 rue de la Croix – 77 320 CHARTRONGES, gérée par M. HARDOUIN Alain,

VU l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, consultée en mode dématérialisé entre le 29 juin et le 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 23/06/2023,
- La situation de l'EARL DE LA CROIX :
 - au sein de laquelle Messieurs HARDOUIN Alain et Pierre sont associés exploitants (gérants). Madame HARDOUIN Françoise est associée non exploitante,
 - qui exploite 379 ha 49 a de terres (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 35 ha 51 a de terres nues situées sur les communes de PROVINS et VULAINES LES PROVINS, exploitées par M. HARDOUIN Frédéric demeurant au 14 rue de Savigny - 77160 PROVINS (agriculteur en place),
 - qui exploitera 415 ha après la reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'EARL DE LA CROIX, ayant son siège social au 10 rue de la Croix - 77320 CHARTRONGES, **est autorisée à exploiter 35 ha 51 a de terres nues** situées sur les communes de PROVINS et VULAINES LES PROVINS, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
PROVINS et VULAINES LES PROVINS	AT14, ZB8, 9, 25, 22, ZC35, 111, 34, ZD3, 5, 12, ZE12, ZH52, 91 , ZC26, 29, 55 et ZD7	35 ha 51 a	M. HARDOUIN Daniel

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de PROVINS et VULAINES LES PROVINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00009

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à l'EARL GP MAURICE à
OBSONVILLE au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional
des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à l'EARL GP MAURICE
à OBSONVILLE
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7258) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 02/05/23 par l'EARL GP MAURICE, dont le siège social se situe à 15 rue du Pourtour – 77 890 OBSONVILLE, gérée par Madame BIESSE Séverine,

VU l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, consultée en mode dématérialisé entre le 29 juin et le 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 23/06/2023,
- La situation de l'EARL GP MAURICE :
 - au sein de laquelle Madame Séverine BIESSE est seule associée exploitante (gérante), pluriactive,
 - qui exploite 79 ha 31 a de terres (en grandes cultures),
 - qui souhaite reprendre 4 ha 11 a 29 ca de terres nues situées sur la commune de GARENTREVILLE, exploitées par M. GRENET Marcel demeurant Chemin de Derrière les Fossés - 77890 GARENTREVILLE (agriculteur en place),
 - qui exploitera 83 ha 42 a 29 ca après la reprise,
- Que le projet d'agrandissement de l'exploitation a pour but de conforter la surface exploitée,
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
 - de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 4 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'EARL GP MAURICE, ayant son siège social au 15 rue du Pourtour – 77 890 OBSONVILLE, **est autorisée à exploiter 4 ha 11 a 29 ca de terres nues** situées sur la commune de GARENTREVILLE, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
GARENTREVILLE	ZD59, 72 et 74	4 ha 11 a 29 ca	Mme GRENET Nelly

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et le maire de GARENTREVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie de la commune intéressée.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00007

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à Monsieur COLLUMEAU
Romain à LORREZ LE BOCAGE PREAUX au titre
du contrôle des structures et en application du
schéma directeur régional des exploitations
agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur COLLUMEAU Romain
à LORREZ LE BOCAGE PREAUX
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7259) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 17/05/23 par Monsieur COLLUMEAU Romain, demeurant au 1 rue Chaude – 77 710 LORREZ LE BOCAGE PREAUX,

VU l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, consultée en mode dématérialisé entre le 29 juin et le 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 23/06/2023,
- La situation de Monsieur COLLUMEAU Romain :
 - qui est actuellement associé exploitant au sein du GAEC COLLUMEAU (en grandes cultures) qui exploite 445 ha,
 - qui souhaite reprendre 55 ha à titre individuel avec 40 boxes pour la prise en pension d'équidés, ainsi qu'une dizaine de chevaux au pré et 2 chevaux de propriétaires. Les parcelles sollicitées, situées sur les communes de LORREZ LE BOCAGE PREAUX et PALEY, sont exploitées par le GAEC COLLUMEAU ayant son siège social au 25 rue des Prés – 77 710 LORREZ LE BOCAGE PREAUX (agriculteur en place),
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de favoriser l'organisation et la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 3 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur COLLUMEAU Romain, demeurant au 1 rue Chaude - 77710 LORREZ LE BOCAGE PREAUX, est autorisé à exploiter 55 ha de terres, avec une quarantaine de boxes pour la prise en pension d'équidés, ainsi qu'une dizaine de chevaux au pré et 2 chevaux de propriétaires, situés sur les communes de LORREZ LE BOCAGE PREAUX et PALEY, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Commune	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaire
PALEY	OC206	42 a 70 ca	M. et Mme RENDONNET
PALEY et LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z7, 9, 18, OX088, 092, 091, 0100, ZN097, 096, 017, 018, 019, 020, 101, 12, 13, 14, 15, AR41, 109, 113, 115, ZN25, 26, 27, 29, 30, Z326, 325, OX55, ZN61, 60, 58, AP26, 23, ZN55, 24 et 23,	26 ha 74 a	Indivision COLLUMEAU
PALEY et LORREZ LE BOCAGE PREAUX	OX101, 276, 42, 32, 40, ZN85 et 87	1 ha 38 a 98 ca	M. et Mme GILLON Daniel
PALEY et LORREZ LE BOCAGE PREAUX	OX156, 157, 62, 57, Z42, 144 et 59	6 ha 30 ca	Mme POISSON Martine
LORREZ LE BOCAGE PREAUX	AR108	20 a 86 ca	M. LANOUX André
PALEY et LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z3, 5, 680, AR116, ZN59, OC592, 591 et 217	7 ha 83 a 55 ca	M. COLLUMEAU Romain
LORREZ LE BOCAGE PREAUX	ZH45	3 ha 17 a	Mme MIGNARD Elisabeth
LORREZ LE BOCAGE PREAUX	ZH13	39 a 10 ca	Mme LECOEUR Renée
LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z10 et 62	95 a 70 ca	M. SAUVEGRAIN Jacques
PALEY et LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z61, OX56, 44 et 236	5 ha 01 a 14 ca	Mme SAMOEY Denise
LORREZ LE BOCAGE PREAUX	Z17	3 ha 77 a 60 ca	M. et Mme BOYE Michel

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LORREZ LE BOCAGE PREAUX et PALEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00008

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à Monsieur FROT Guillaume à
BEAUMONT DU GATINAIS au titre du contrôle
des structures et en application du schéma
directeur régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur FROT Guillaume
à BEAUMONT DU GATINAIS
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7263) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 15/05/23 par Monsieur FROT Guillaume, demeurant au 15 rue de la Laiterie – 77 890 BEAUMONT DU GATINAIS,

VU l'avis des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, consultée en mode dématérialisé entre le 29 juin et le 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 23/06/2023,
- La situation de Monsieur FROT Guillaume :
 - qui dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui souhaiterait s'installer en tant qu'exploitant, pluriactif,
 - qui souhaite reprendre 106 ha 14 a 91 ca de terres nues situées sur les communes de LA MADELEINE SUR LOING, BOUGLIGNY et BAGNEAUX SUR LOING, exploitées par l'EARL DEFOIX PERE ET FILS ayant son siège social au 25 rue du Gâtinais – 77 510 LA MADELEINE SUR LOING (agriculteur en place),
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
 - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 1 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur FROT Guillaume, demeurant au 15 rue de la Laiterie – 77 890 BEAUMONT DU GATINAIS, **est autorisé à exploiter 106 ha 14 a 91 ca de terres nues** situées sur les communes de LA MADELEINE SUR LOING, BOUGLIGNY et BAGNEAUX SUR LOING, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
LA MADELEINE SUR LOING, BOUGLIGNY et BAGNEAUX SUR LOING	ZA21, Z37, 38, Z8, 42, 23, 85, 21, 22, 83, 87, A786, 788, Z94, X10, A792, Z73, ZA20, B842, YA67, X1, 6, ZW63, 62, YA44, 36, 38, YC26 et 27	51 ha 73 a 63 ca	M. DEFOIX Jean-Louis
BOUGLIGNY	YC25 et ZX0102	8 ha 51 a 10 ca	Mme DEFOY-DESRUES
BAGNEAUX SUR LOING, LA MADELEINE SUR LOING et BOUGLIGNY	X8, Y33, 73, Z3, 10, 11, 31, 32, 64, 65, 66, YB27, B1178, ZW61, 15, YA41, 42, 90, 46 et 109	45 ha 90 a 18 ca	M. DEFOY Hervé

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de LA MADELEINE SUR LOING, BOUGLIGNY et BAGNEAUX SUR LOING sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-08-31-00006

Arrêté refusant l'autorisation d'exploiter des
parcelles agricoles à Monsieur Kevin AUDEBERT à
CHAMPCUEIL - 91 750 au titre du contrôle des
structures et en application du schéma directeur
régional des exploitations agricoles

ARRÊTÉ

**Refusant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles
à Monsieur Kevin AUDEBERT
à CHAMPCUEIL – 91 750
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L.312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L.331-1 et suivants,
- Les articles R.312-1 et suivants,
- Les articles R.331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 82 52 45 83
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-07-10-00004 du 10 juillet 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N°91 23-63), déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne le 24 avril 2023 par Monsieur Kevin AUDEBERT dont le siège social se situe à Champcueil – 91 750,

VU l'avis suite à la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de l'Essonne, en date du 9 juin 2023,

VU le courriel du 7 juin 2023 de Monsieur Xavier HARDOUIN, propriétaire des terres objet de cette demande, faisant part de son souhait pour que ces terres soient reprises par l'EARL POIRIER,

VU la prolongation du délai de réponse de l'administration porté à 6 mois et ce jusqu'au 8 septembre 2023, conformément à l'article du R.331-5 du CRPM,

CONSIDÉRANT :

- Que cette demande est concurrente à celle de l'EARL POIRIER (n° 23-56) et porte sur l'intégralité des parcelles objet de la demande, soit 41 ha 76 a 86 ca ;
- Que cette demande a été déposée suite à la publicité n°23-56 effectuée dans les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles ;
- La situation de Monsieur Kevin AUDEBERT :
 - qui exploite 11 ha 98 a (en grandes cultures) de terres situées sur les communes de Courances et Dannemois,
 - qui exerce une double activité en tant que technicien d'expérimentation « grandes cultures » depuis l'année 2020,
 - qui souhaite reprendre la surface de 41 ha 76 a 86 ca les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles afin d'agrandir son exploitation et la rendre viable,
 - qui exploiterait après reprise 53 ha 74 a 86 ca,
- La situation de l'EARL DU POIRIER :
 - au sein de laquelle Monsieur Bertrand RONCERAY-GARNIER est associé exploitant, et dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime,
 - qui exploite 178 ha de terres (grandes cultures) sur les communes de Champcueil, Baulne, Guigneville-sur-Essonne, Videlles et Mondeville,
 - qui souhaite reprendre 41 ha 76 a 86 ca sur les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles exploitées par l'EARL DES ALLOUETTES dont le siège social se trouve à VIDELLES,
 - qui exploitera 219 ha 76 a 86 ca après reprise,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 82 52 45 83
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

- qui souhaite agrandir son exploitation afin d'installer le fils de Monsieur Bertrand RONCERAY-GARNIER qui fait actuellement ses études en lycée agricole,
- Que l'opération envisagée par Monsieur Kevin AUDEBERT ne répond pas au critère de dimension économique viable d'une exploitation de l'article 5.2 du SDREA d'Île-de-France : « en cas d'agrandissement, l'exploitation sera réputée viable si la demande d'autorisation d'exploiter permet au demandeur d'atteindre une surface totale exploitée dépassant le seuil de surface défini à l'article 4-1 » (137 ha) ;
- Que les membres de la CDOA qui s'est réunie le 9 juin 2023, ont émis **un avis défavorable** à la reprise des terres d'une surface de 41 ha 76 a 86 ca, appartenant à Monsieur Xavier HARDOUIN, situées sur les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles, par Monsieur Kevin AUDEBERT, en raison du non-respect du critère de la dimension économique viable d'une exploitation lors d'un agrandissement, précisé à l'article 5.2 du SDREA d'Île-de-France.
- Que l'opération envisagée figure en priorité n° 5 au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France, « autre opération créant, maintenant ou consolidant une exploitation agricole, notamment en l'absence d'élément probant de la viabilité de l'exploitation ».

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Kevin AUDEBERT dont le siège social se trouve à Champcueil – 91750, **n'est pas autorisé à exploiter 41 ha 76 a 86 ca**, appartenant à Monsieur Xavier HARDOUIN, situées sur les communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles aux parcelles suivantes :

Commune	Réf. cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
CHAMPCUEIL	ZH8	2,7841	HARDOUIN Xavier
LA FERTE-ALAIS	A480	5,0000	HARDOUIN Xavier
NAINVILLE-LES-ROCHES	ZA66	1,3926	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZB23	4,2724	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZC26	2,2113	HARDOUIN Xavier
SOISY-SUR-ECOLE	ZC4	2,9296	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZA66	13,1186	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZL3	2,3939	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZM13	3,1597	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZM11	0,3604	HARDOUIN Xavier
VIDELLES	ZR1	4,1460	HARDOUIN Xavier
Total (ha)		41,7686	

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 82 52 45 83
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/

Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs interventions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

Article 4

Le secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires des communes de Champcueil, La Ferté-Alais, Nainville-Les-Roches, Soisy-sur-Ecole et Videlles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 31/08/2023,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin BEAUSSANT